

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE D'AGDE

ENQUÊTE PUBLIQUE

**DECLASSEMENT DU
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
ROUTIER D'UNE PARTIE DE LA
RUE DE LA COURETTE**

Arrêté municipal N° AAP 2025 0003

du 13 Janvier 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1. RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1.1. GENERALITES

Le Conseil Municipal de la ville d'Agde, lors de la séance du 13 Janvier 2025, a décidé de procéder au déclassement du domaine public communal routier d'une partie de la rue de la Courette destinée à être cédée aux copropriétaires de la résidence « Les Sarrazins ».

1.2. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Il s'agit du transfert d'une placette ouverte à la circulation publique dans un ensemble d'habitations dans le quartier du Cap d'Agde, sur la commune d'Agde.

L' emprise de voirie cédée représente une surface d'environ 394 m², la placette mesurant approximativement 576 m².

Cette surface cédée ne remettra pas en cause la possibilité de retournement des véhicules, tel que ceux utilisés pour la lutte contre les incendies, ou par les secours, ainsi que les camions dédiés à la collecte des déchets.

1.3. PROCEDURE D'ENQUÊTE

a. Décision d'enquête

En conformité avec le Code des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière, Articles R.141.4 à R.141.9, et vu l'arrêté municipal N° A AP 2025 0003 du 13 Janvier 2025, Monsieur le Maire d'Agde a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'acquisition d'une partie de l'aire de retournement située à l'extrémité de la rue de la Courette par les copropriétaires de la résidence « Les Sarrazins ».

Cette enquête publique a été ouverte pendant **17 jours consécutifs**, du lundi 24 Février au mercredi 12 Mars 2025.

b. Arrêté municipal

L'arrêté a été établi le 13 Janvier 2025 par Mr Sébastien FREY, Maire de la commune, et porté au registre des Arrêtés de la Mairie d'Agde.

Le Maitre d'Ouvrage du Projet est :

**COMMUNE D'AGDE
HOTEL DE VILLE
CS20007
34306 - AGDE.**

c. Permanences

Conformément à l'article 6 de l'arrêté municipal, le commissaire enquêteur a siégé à la Mairie d'Agde, pour recevoir le public au cours de trois permanences :

- Le mercredi 26 Février 2025, de 9h à 12h.
- Le lundi 3 Mars 2025, de 9h à 12h.
- Le mercredi 12 Mars 2025, de 14h à 17h (fin de l'EP)

1.4.PREPARATION DE L'ENQUÊTE

a. Publicité dans la presse

Conformément à l'article 7 de l'arrêté municipal, il a été procédé, 15 jours au moins avant l'ouverture de cette enquête, à l'affichage d'un avis d'ouverture d'enquête dans le Midi Libre en date du jeudi 8 février 2025.

Ces avis sont joints en annexe n°3.

b. Publicité dans la commune

Les services de la Mairie ont fait procéder à un affichage sur les panneaux réservés à cet effet : sur le panneau officiel de la mairie, sur les lieux concernés, ainsi que sur le site internet de la commune, indiquant la date d'ouverture de l'enquête ainsi que les dates, heures et le lieu de réception du public par le commissaire enquêteur.

Cet affichage est justifié par un certificat d'affichage du Maire, N° 05/2025, dont une copie est jointe en annexe n°2, mettant en évidence un affichage à compter du 3 FEVRIER 2025, et ceci durant la totalité de l'EP.

Commentaire du commissaire enquêteur :

J'ai personnellement constaté la présence de l'affichage en mairie et sur les sites concernés les 13 Février et 3 Mars 2025.

L'ensemble des éléments exposés ci-dessus me permet donc de dire que, l'information et la publicité concernant l'enquête publique, objet de ce rapport, ont été effectuées conformément à la réglementation et que l'ensemble du public a bien été informé.

c. Documents soumis à enquête

Afin que chacun puisse prendre connaissance du projet, il a été mis à la disposition du public en mairie d'Agde, un dossier contenant :

L'arrêté municipal prescrivant l'enquête

Une notice explicative

Le plan de situation

Le registre d'enquête

1.5. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

a. Visite

Le 13 Février 2025, j' ai pu visiter avec Monsieur Axel CANTON, responsable du Service Action Foncière de la ville d'Agde, le site concerné par cette enquête.

J'en ai profité pour signer et parapher le registre, ainsi que le dossier consultable par le public.

b. Ouverture de l'enquête

L'enquête a été ouverte le lundi 24 Février 2025, conformément aux dispositions de l'arrêté municipal, le dossier ayant été déposé à l'Hôtel de Ville d'Agde pendant toute la durée de l'enquête et consultable aux heures d'ouverture, de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier technique et le registre d'enquête ont été signés et paraphés par le commissaire enquêteur.

c. Réception du public

Conformément à l'article 6 de l'arrêté municipal, le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville d'Agde, durant les trois (3) permanences prévues :

- Le mercredi 26 Février 2025, de 9h à 12h.
- Le jeudi 3 Mars 2025, de 9h à 12h.
- Le mercredi 12 Mars 2025, de 14h à 17h (fin de l'EP)

d. Clôture de l'enquête

A l'issue de l'enquête, le mercredi 12 Mars 2025 à 17 heures, le registre a été clos par mes soins, conformément à l'article n°8 de l'arrêté municipal.

1.6. RECUEIL ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Le registre d'enquête mis à la disposition du public pendant 17 jours consécutifs n'a pas fait l'objet de remarques ou d'observations.

Permanence du 26 février 2025 :

Aucune personne ne s'est présentée lors de cette permanence.

Permanence du 3 mars 2025 :

Lors de cette permanence, je n'ai pas eu la visite de déposant.

Permanence du 12 mars 2025 :

Pas d'avantage lors de cette permanence

Commentaire du commissaire enquêteur :

On ne peut que regretter la non mobilisation du public intéressé par l'enquête, considérant peut-être que le projet était déjà acté dans l'esprit des riverains.

MONTPELLIER, le 18 Mars 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Guille', written over a horizontal line.

2. CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

2.1. PREAMBULE

Le Conseil Municipal de la ville d'Agde, lors de la séance du 13 Janvier 2025, a décidé de procéder au déclassement du domaine public communal routier d'une partie de la rue de la Courette destinée à être cédée aux copropriétaires de la résidence « Les Sarrazins ».

La présente enquête publique porte donc sur le projet du transfert d'une placette ouverte à la circulation publique dans un ensemble d'habitations dans un quartier de la commune d'Agde situé au Cap d'Agde.

Cette enquête a lieu conformément aux dispositions des Articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9 du Code de la voirie routière.

2.2. CONCLUSION ET ANALYSE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Faisant suite à la visite des lieux avec les services de la ville d'Agde, le commissaire enquêteur a analysé les conditions du déclassement du domaine public communal routier d'une partie de la rue de la Courette destinée à être cédée aux copropriétaires de la résidence « Les Sarrazins ».

Cette emprise de voirie est d'une superficie de 394 m² relative à la partie de la parcelle concernée, objet de l'EP, la placette mesurant approximativement 576 m² dans sa totalité.

Ceci explique que le public soit peu intéressé à ces modifications administratives et qu'il ne se soit pas exprimé ni déplacé au cours de l'enquête publique.

2.3. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Compte tenu de ce qui précède, après avoir analysé le dossier présenté et visité le site, et sans remarque particulière du public concerné.

Je soussigné, Jean-Pierre BRACONNIER, commissaire enquêteur, émets :

Un **AVIS FAVORABLE** pour le *transfert du domaine public communal de la commune d'Agde de la placette située à l'extrémité de la rue de la Courette aux copropriétaires de la résidence « Les Sarrazins ».*

MONTPELLIER, le 18 Mars 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Braconnier', with a long horizontal flourish extending to the right.

ANNEXES

Les présentes annexes sont constituées comme suit :

PIECE N° 1 : Arrêté Municipal d'ouverture d'enquête du 13/081/2025.

PIECE N° 2 : Certificat d'affichage en mairie.

PIECE N° 3 : Publicité légale dans la presse (Midi Libre)

PIECES NON JOINTES :

Le registre de l'enquête publique

Le dossier soumis au public

OBJET :

**DECLASSEMENT DU DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL ROUTIER
D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA
COURETTE**

Direction de l'aménagement durable et du
Foncier

**ARRÊTÉ
N° A_AP_2025_0003**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE D'AGDE**

LE Maire de la Ville d'AGDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et L.2214-3,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P),

VU le Code de la voirie routière (CVR), notamment ses articles L.141-3 et suivants et R.141-4 et suivants,

Considérant la demande d'acquisition d'une partie de l'aire de retournement située à l'extrémité de la rue de la Courette par les copropriétaires de la résidence « Les Sarrazins »,

Considérant l'appartenance au domaine public communal routier de l'emprise concernée,

Considérant que le déclassement de ladite emprise impacte la fonction de circulation assurée par la voie,

Considérant qu'en pareil cas, l'article L-141-3 du CVR prévoit l'organisation d'une enquête publique préalable à la délibération du Conseil municipal,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Une enquête publique est prescrite pour le déclassement du domaine public communal routier d'une partie de la rue de la Courette destinée à être cédée aux copropriétaires de la résidence « Les Sarrazins ».

ARTICLE 2:

SIÈGE DE L'ENQUÊTE :

Le siège de l'enquête se trouve en Mairie d'Agde, 16 rue Alsace-Lorraine, 34300 AGDE.

ARTICLE 3 :

DATE ET DURÉE DE L'ENQUÊTE :

L'enquête publique se déroule du lundi 24 février 2025 à 08 h 00 au mercredi 12 mars 2025 17 h 00 inclus, soit un total de 17 jours. La clôture de l'enquête se fait le mercredi 12 mars 2025 17 h 00.

ARTICLE 4 :

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Monsieur Jean-Pierre BRACONNIER est désigné en qualité de Commissaire-enquêteur.





CAP 68



NOTICE



07/02/2025 16:40



07/02/2025 16:30